

[GESTION DE L'EAU]
**UN ENJEU
CITOYEN**



Ressource

La gestion publique de l'eau pour garantir l'avenir ?

Tarification sociale

Gratuité de l'eau versus progressivité des aides.

Alerte

L'eau potable est menacée, la chasse aux fuites s'intensifie.

SOMMAIRE



QUELLE TARIFICATION SOCIALE ?

■ La gestion publique de l'eau pour garantir l'avenir? **4**

■ L'eau, un bien commun à rendre aux citoyens. **10**

■ Pour un plan d'urgence national. **22**

■ La chasse aux fuites sur les réseaux est ouverte. **26**

■ La Bisontine, l'eau municipale de Besançon, coule du robinet. **28**

L'EAU POTABLE MENACÉE



Supplément réalisé par :
Jean-Emmanuel Ducoin,
rédacteur en chef de l'Humanité
Avec Marie-Stéphane Guy,
coordinatrice

Maquette et édition Humanité magazine
Iconographie Service photo
de l'Humanité
Documentation Régine Colombo
Fabrication Abdel Ait-Belkacem
Correction et photogravure SNJH

l'Humanité
Fondateur Jean Jaurès
Directeur Fabien Gay
Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance. Société
nouvelle du journal l'Humanité
(SA 99 ans à compter
du 1^{er} janvier 1957)
Capital social 2 500 000 euros
Siège social 5, rue Pleyel, immeuble
Calliope, 93528 Saint-Denis CEDEX
01 49 22 72 72
Service aux abonnés 01 55 84 40 30
relationlecteur@humanite.fr
Vente en kiosques Gestion, réglage

et promotion 09 67 32 09 34
oborscha@boconseilame.fr
Vente militante 01 49 22 73 47
Publicité Comédiance,
Silvère Magnon, président.
01 49 22 74 43 (commerciale)
01 49 22 74 53 (annonces classées)
01 49 22 74 89 (annonces légales)
Directoire Fabien Gay, président
du directoire et directeur
de la publication ; Maud Vergnol,
codirectrice de la rédaction ;
Anthony Daguet, secrétaire général
et codirecteur de la publication ;
Silvère Magnon, directeur
des développements
et de l'événementiel

Conseil de surveillance
Jean-Louis Frostin, président
Actionnaires principaux
L'Association des lectrices et lecteurs
de l'Humanité ; l'Association
des diffuseurs de l'Humanité
Impression News Print –
Lieuxaint 77
Numéro ISSN 0242-6870
Dépôt légal avril 2023
Commission paritaire 1124 C 79615

Imprimé sur des papiers produits
en Suède certifiés PEFC.
Eutrophisation Ptot :
0,01 kg/tonne





RESSOURCE

LA GESTION PUBLIQUE DE L'EAU POUR GARANTIR L'AVENIR ?

La sécheresse place l'eau, ressource vitale, au cœur des préoccupations. La gestion de ce bien commun est devenue un enjeu politique majeur. Une compétence en cours de transfert aux intercommunalités, qui ouvre le débat sur le service public.

« **F**aire le choix de la gestion publique, c'est adhérer à un projet de société qui nous engage et nous honore. Reprendre en main la gestion de l'eau, c'est se réapproprier notre destin local. »

Président de la régie eau et assainissement du Grand Besançon, Christophe Lime, en qualité de président du réseau France Eau publique (FEP), a hissé la gestion durable et publique de l'eau au rang de grande cause nationale. L'élue communiste



GETTY IMAGES / ISTOCK

du Doubs, l'intérêt général en bandoulière républicaine, porte la voix du réseau, qui réunit une centaine d'opérateurs publics (régies et sociétés publiques locales - SPL), de collectivités organisatrices de services d'eau et d'assainissement en gestion publique.

Une voix qui défend les valeurs de durabilité, de solidarité, de transparence et d'efficacité que le porte-parole a portées, en mars dernier, jusqu'à New York, lors de la deuxième conférence des Nations unies sur l'eau. « Au niveau mondial, la gestion de l'eau est publique à hauteur de 80 %. Historiquement, les États n'ont pas confié au privé la gestion de ce bien commun. La France est presque une exception avec deux acteurs, la Lyonnaise des eaux (aujourd'hui Suez) et la Générale des eaux (désormais Veolia), qui ont façonné la gestion de l'eau depuis la fin du XIX^e siècle », raconte en spécialiste Christophe Lime. Les deux opérateurs, prestataires des collectivités, se partagent quasiment l'ensemble du territoire (environ 70 %) jusqu'à la première loi Sapin de 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Dès l'entrée en vigueur de cette loi, la durée des contrats de délégation de service public n'est plus illimitée et une procédure de mise en concurrence est rendue obligatoire (en 1995, la loi Mazeaud fixe la durée maximale des contrats à vingt ans). Une réglementation qui, déjà, alerte les élus quant à la nécessité de se pencher avec plus d'attention sur le sujet.

Réorganisation territoriale

Alors, quand, un an plus tard, éclate l'affaire du marché de l'eau de Grenoble, délégué à la Lyonnaise des eaux, et condamne l'ancien maire Alain Carignon pour corruption et recel d'abus de biens sociaux, les élus entament de sérieuses réflexions quant à la reprise de l'eau en gestion publique. Paris, sous la gouverne du maire socialiste Bertrand Delanoë et d'Anne Le Strat, ouvre le bal de la « remunicipalisation » du service en 2001. Dans le sillage, suivent Nantes, Rennes, Bordeaux... « On estime que, depuis vingt ans,

tous les ans, 1,5 % de la population bascule de la gestion privée à la gestion publique. Désormais, en France 45 % de la gestion de l'eau sont revenues au public, 60 % pour l'assainissement, énumère Christophe Lime. Le réseau France Eau publique a été créé il y a dix ans, dans la mouvance de ces transferts, pour mutualiser les expériences et les expertises, animer des groupes de partage de

bonnes pratiques, fédérer les collectivités et les représenter auprès des politiques. »

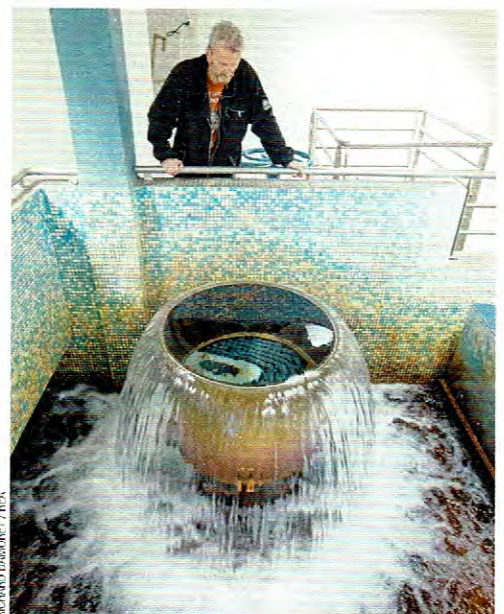
Avec les transferts obligatoires des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération (2020) et de communes (2026), le réseau FEP est fortement sollicité car la question des modes de gestion est alors posée : fusionner et étendre le périmètre des régies préexistantes ? Tout déléguer ? Opter pour une mixité des modes de gestion ? Une réorganisation territoriale que le président de

France Eau publique encourage à condition « qu'elle s'appuie sur les maires pour la prise en compte des aspects de proximité », mais que les députés communistes André Chassaigne (Puy-de-Dôme) et Jean-Paul Dufrègne (Allier) ont combattue à l'automne 2021 ■■■

“

**« REPRENDRE EN
MAIN LA GESTION
DE L'EAU, C'EST
SE RÉAPPROPRIER
NOTRE DESTIN. »**

CHRISTOPHE LIME,
PRÉSIDENT DE FRANCE EAU PUBLIQUE



ROBERT D'AMORE / ARA

■ En France, 45% de la distribution de l'eau relève d'une gestion publique. Tous les ans, environ 1,5% de la population bascule du privé au public.

■ L'eau est un bien commun qui pour le réseau France Eau publique doit relever du domaine public et être exempt de profits et de marchandisation.



OLIVIER ANAY / GETTY IMAGES / ISTOCKPHOTO

La mission d'intérêt général des agences de l'eau est de préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques.

■ ■ ■ en déposant une proposition de loi visant à garantir le libre choix des communes. « En transférant la compétence à des Établissements publics de coopération intercommunale (Epci), des mastodontes éloignés du citoyen, la loi ouvre la possibilité, voire accentue la probabilité que ces derniers délèguent la gestion au privé, à des groupes soumis à la pression du marché et qui ne travaillent pas pour rien. Souvent, le transfert rime avec augmentation des tarifs », met en garde Jean-Paul Dufrègne.

Un transfert de compétences qui divise

Sur le terrain, la question agite tous les conseils municipaux. Certains maires accusent l'État de leur retirer recettes et compétences et de vider de leur substance celles des petites ■ ■ ■

LES AGENCES DE L'EAU, MODE D'EMPLOI

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État dont la mission d'intérêt général vise à gérer et à préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. Elles interviennent sur les sept bassins hydrographiques métropolitains, délimités par les lignes de partage des eaux superficielles, en support des collectivités, industriels, agriculteurs, associations de pêche et de protection de la nature, dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la restauration des milieux aquatiques, la réduction des pollutions, la préservation et la restauration de la qualité et des habitats naturels des eaux côtières, etc., toutes les actions qui concourent à l'atteinte d'un bon état des eaux à l'horizon 2027. Comprendre : une eau en qualité et en quantité suffisantes pour assurer un fonctionnement durable des écosystèmes naturels et satisfaire les usages humains. M.-S. G.

■ ■ ■ communes, de nier aux élus leur plus-value en matière de proximité et de connaissance du territoire et des habitants ; d'autres pensent que le regroupement est l'avenir, la mutualisation, via des groupements de collectivités (communauté, métropole, syndicats...), la bonne échelle pour gérer un sujet complexe et technique qui coûte cher à des communes qui n'ont pas toujours les moyens d'entretenir leur réseau. « À la différence de ceux qui veulent transférer l'eau aux communautés de communes, nous pensons qu'il y a un besoin de repolitiser certains secteurs comme celui-ci. Les techniciens font parfois de l'ombre aux idées. La gestion de l'eau n'est pas une question technique, c'est un bien commun », rappelle l'ancien député de l'Allier.

Le devoir de s'adapter

Un bien commun vital et qui, à ce titre, selon France Eau publique et ses adhérents de tous bords politiques, « doit relever du domaine public, être exempt de profits, ne plus être considéré comme une marchandise lambda ». D'autant plus dans un contexte de changement climatique,

“

**« AUJOURD'HUI
PLUS QUE JAMAIS,
L'EAU RELEVÉ
DU POLITIQUE. »**

CHRISTOPHE LIME,
PRÉSIDENT DE FRANCE EAU PUBLIQUE

■ Les activités industrielle et agricole représentent chacune 40 % des prélèvements d'eau. L'Etat doit accompagner les changements de pratiques plus sobres.

de pénurie de la ressource, d'imperméabilisation des sols, de sécheresses répétées, de pluies violentes. « Désormais, on ne voit plus l'eau comme une ressource naturelle mais comme un produit de consommation. Aujourd'hui plus que jamais, l'eau relève du politique », affirme Christophe Lime, qui ajoute : « Si la gestion publique règle le quotidien, elle a le devoir de se projeter

dans l'avenir, d'anticiper au nom de l'intérêt général. La puissance publique a aussi le devoir d'éduquer à la sobriété et d'accompagner aux changements de pratiques industrielle et agricole, qui représentent chacune 40 % des prélèvements d'eau. Il va falloir modifier les process et les habitudes domestiques, en un mot : s'adapter. Un service public renforcé, mieux outillé, sera plus efficace et pertinent pour relever ce défi de la crise de l'eau. » ■

Marie-Stéphane Guy



ADAM SCHUELSKY / GETTY IMAGES / ISTOCKPHOTO

RÉGIE PUBLIQUE

RENDRE L'EAU AUX CITOYENS

En se regroupant pour créer ensemble une régie publique de l'eau, neuf communes du Val-de-Marne ont démontré qu'il était possible, même en Île-de-France, de reprendre la main sur le bien commun et de le remettre au service de tous.

En finir avec les logiques de marché et de concurrence. Depuis presque dix années, certains maires de neuf villes du Val-de-Marne - Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine - militaient pour une évolution du Sedif, le syndicat des eaux d'Île-de-France, créé en 1923, responsable de l'alimentation en eau potable de 151 communes, soit 4,7 millions d'habitants, mais qui, depuis toujours, a confié par délégation sa mission de gestion et d'exploitation de service public au groupe privé Veolia. « Le Sedif, qui historiquement portait la voix de la banlieue, s'est éloigné de sa vocation populaire. Les neuf villes sortantes au 1^{er} octobre 2021 souhaitaient reprendre la main sur la distribution et la gestion de l'eau », justifie Quentin Deffontaines, directeur de la nouvelle régie des eaux de la Seine et de la Bièvre. Une votation citoyenne organisée sur les neuf communes, certes ne rassemblant que 15 000 votants sur 340 000 habitants, plébiscite et entérine le choix des élus « de permettre aux politiques, donc à tout un chacun, de se réappro-

prier le bien commun qu'est l'eau », complète Fatah Aggoune, maire adjoint de Gentilly et président de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre. « Nous ne serons plus dilués dans un mastodonte, la proximité avec les usagers sera réelle, ajoute-t-il. De plus, notre régie publique n'encaissera pas de profits, ne redistribuera pas de dividendes à des actionnaires. Elle réinvestira chaque euro dans l'entretien et l'amélioration du réseau, dans la recherche de qualité et de préservation de la ressource, mais aussi dans la protection et le statut des salariés », détaille l'élue communiste, qui rappelle que l'eau se gère, se potabilise, se distribue, s'économise, se préserve et se vend, en toute transparence, en fonction des besoins humains et dans une logique de justice sociale.

Une votation citoyenne, organisée sur les 9 communes concernées par la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre, a plébiscité le choix de la gestion publique.

La tarification sociale à l'étude

Complexe, le divorce avec le Sedif nécessite une période de transition pendant laquelle l'Établissement territorial public (EPT) du Grand-Orly Seine Bièvre, autorité organisatrice, assure la tutelle de la régie jusqu'à son autonomie, prévue pour début 2024. Le temps nécessaire pour mettre en marche un projet s'appuyant sur la proximité avec les citoyens, sur une ambition de renouvellement du réseau, sur la volonté de sensibiliser à la sobriété et sur la mise en place d'une tarification sociale, juste et maîtrisée. « Un sujet complexe, particulièrement sur un territoire aussi dense que le nôtre, où certaines villes, comme Ivry, comptent 97 % d'habitat collectif, donc pas ou très peu de compteurs individuels. ■■■



« LA RÉGIE RÉINVESTIT CHAQUE EURO DANS L'AMÉLIORATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU. »

FATAH AGGOUNE, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE DES EAUX DE LA SEINE ET DE LA BIÈVRE

■ ■ ■ Dans ce contexte, comment délivrer les aides à ceux qui en ont besoin ? Nous étudions plusieurs pistes », explique le directeur de la régie qui, en cette période de hausse des coûts, a choisi de maintenir le prix de l'eau, quand le Sedif a augmenté de 9 centimes par mètre cube sa redevance.

Retrouver les compétences

« Soit 21 % d'augmentation évitée », souligne Quentin Deffontaines, dont la volonté est de placer la régie en évidence dans l'espace public, de la coconstruire avec les citoyens. « Cette participation citoyenne est l'ADN de notre territoire, nous nous inscrivons dans cette émulation démocratique », poursuit-il. Sans surprise, une nouvelle consultation de la population est prévue pour le choix du nom de la régie. « L'eau est un sujet de citoyenneté qui mérite le débat. Pour l'éclairer, nous voulons doter la régie d'un collège d'experts, de scientifiques. Depuis des décennies, la puissance publique a perdu des compétences au profit du privé. Nous devons les ramener vers nous pour rendre le meilleur service au citoyen », appelle de ses vœux Fatah Aggoune. ■ Marie-Stéphane Guy

■ Participation citoyenne, information, sensibilisation, éducation, accompagnement, l'émulation démocratique est l'ADN du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre.



LA RÉGIE DES EAUX DE LA SEINE ET DE L'ORGE

En ce mois de janvier 2023, l'intercommunalité Grand-Orly Seine Bièvre vient de porter une nouvelle régie publique sur les fonts baptismaux : la régie des eaux de la Seine et de l'Orge, à cheval entre Essonne et Val-de-Marne. Cette régie, dont la direction est elle aussi assurée par Quentin Deffontaines, regroupe les communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Villeneuve-Saint-Georges. Ce nouveau service public de proximité débutera à la fin des actuelles concessions, assurées par l'entreprise Suez (au 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} janvier 2025 pour Savigny-sur-Orge). « Ce choix va dans le sens de l'histoire : celui d'une maîtrise du service de l'eau permettant un juste prix payé par l'usager et un service public digne des enjeux climatiques du XXI^e siècle », a justifié par communiqué Brigitte Vermillet, maire de Morangis, nouvellement élue présidente de ladite régie et qui entend mener une politique ambitieuse de renouvellement des canalisations, lutter efficacement contre les fuites et mieux maîtriser les coûts pour faire baisser la facture. M.-S. G.



TARIFICATION

GRATUITÉ VERSUS PROGRESSIVITÉ

Rendue possible depuis 2019, la tarification sociale différenciée se développe dans de nombreuses collectivités. Si la volonté du respect du droit à l'accès à l'eau est commune, les dispositifs de tarification sociale divergent dans leur mise en œuvre.

Cinquante collectivités volontaires sont retenues pour expérimenter 33 dispositifs qui favorisent l'accès à l'eau : aides forfaitaires (allocation eau, chèque eau) ; tarifications sociales (modulation de l'abonnement, modulation du prix de l'eau) ; aides pour résorber les impayés ; mesures d'accompagnement ; gratuité. En décembre 2019, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique légalise les dispositifs testés et autorise l'ensemble des collectivités chargées de la gestion de l'eau à proposer des tarifs préférentiels tenant notamment compte de la composition ou des revenus des foyers. Une disposition unique dérogeant au principe d'égalité et de tarification identique des usagers des services publics.

C'est le 15 avril 2013 que l'Assemblée nationale a adopté la loi énergétique dite Brottes. Cette dernière, qui vise à préparer la transition vers un système énergétique sobre, s'inscrit dans la continuité de la reconnaissance du droit humain à l'accès vital à

l'eau potable de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 : « *L'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.* » Un texte qui anticipa la résolution sur « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement » adoptée en juillet 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies. En sus d'organiser le marché de l'effacement des consommations d'électricité, de débrider les énergies renouvelables (éolien), de créer la trêve hivernale de l'énergie, d'instaurer une interdiction de la coupure d'eau, elle met en place l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau.

● L'accès à l'eau est un droit humain reconnu par les Nations unies. La loi française réaffirme que chaque personne doit pouvoir accéder à l'eau pour son alimentation et son hygiène.

Le débat sur les aides

Depuis cette date, si toutes les collectivités s'accordent sur le fait que l'eau est un bien commun relevant d'une gestion écologique, démocratique, économe, solidaire et transparente, elles se divisent à travers deux visions lorsqu'il s'agit de tarification sociale : l'une déconnectée de la facture, l'autre non. Les aides pour l'accès à l'eau doivent-elles prendre la forme d'un tarif plus bas pour les plus défavorisés ? D'allocations ? Automatiquement ou sur demande ? Les aides doivent-elles être exclusivement ciblées sur le paiement de la facture d'eau (chèque eau, déduction sur facture...) ou versées sur le compte bancaire du bénéficiaire qui peut utiliser cet argent comme il l'entend ? Mues par le même souhait de respecter le droit de chaque individu à accéder à l'eau en quantité suffisante afin de couvrir ses besoins essentiels (soit ■■■

■ À Montpellier, les 15 premiers mètres cubes d'eau sont gratuits pour tous les usagers. S'applique ensuite une tarification progressive. Plus on consomme, plus on paye.



FRANÇOIS PASSERINI

■■■ environ entre 80 et 100 litres par jour), les métropoles de Bordeaux et Montpellier se sont dotées d'une tarification sociale ciblée en fonction du quotient familial pour la première, et d'une tarification progressive assortie d'une gratuité sur les premiers mètres cubes pour la seconde.

Montpellier revendique l'écosolidarité

Sept ans après avoir basculé la distribution de l'eau en régie, la métropole de Montpellier a, au 1^{er} janvier 2023, transféré l'assainissement à sa structure publique, maîtrisant depuis l'intégralité du cycle de l'eau du territoire métropolitain. « Afin de mieux préserver la ressource, mais aussi pour plus de sobriété et de justice sociale, une nouvelle tarification écologique et solidaire à l'adresse des habitants des 14 communes desservies et disposant d'un compteur individuel a été mise en place, résume Michaël Delafosse, maire socialiste de Montpellier et président de la métropole. Je défends le principe des communs, poursuit-il. L'eau comme les transports sont des droits fondamentaux et intangibles, indispensables à la vie. À ce titre, ils doivent être, sans restriction, en libre accès pour tous. »

Ainsi, si les 15 premiers mètres cubes « d'eau universelle » sont gratuits, la tarification progressive vient frapper durement le portefeuille de ceux qui consomment l'eau de façon irraisonnée. De 0,95 euro par mètre cube pour une consommation comprise entre 15 et 120 mètres cubes par an, le prix s'élève à 1,40 euro pour 120 à 240 mètres cubes par an et s'envole à 2,70 euros pour ceux qui utilisent plus de 240 mètres cubes par an. « Il s'agit de responsabiliser les usagers, indique Michaël Delafosse, de rappeler la vulnérabilité de la ressource. Dire que

l'on peut avoir un jardin arboré d'essences méditerranéennes demandant peu d'eau plutôt que des pelouses verdoyantes. Qu'on n'est pas obligé de laver sa voiture tous les week-ends. Que la ressource est rare et précieuse. »

Un dispositif qui comprendra, dès l'automne 2023, un versement direct « eau solidaire » pour les foyers les plus modestes, calculé en fonction du quotient ■■■



**« L'EAU, COMME
LES TRANSPORTS,
SONT DES DROITS
FONDAMENTAUX
INTANGIBLES. »**

MICHAËL DELAFOSSE,
MAIRE DE MONTPELLIER

■■■ familial. Le versement sera automatique, sans démarche à effectuer. Quant à ceux, nombreux (67 % de la population concernée), dont les logements sont équipés de compteurs collectifs, un tarif fixe a été arrêté à 1,16 euro par mètre cube. « Notre objectif est de maîtriser les tarifs et de réinvestir l'intégralité des bénéfices dans l'amélioration de la qualité du service et la préservation de l'environnement », insiste l'élue, rappelant que la régie investit 200 millions pour l'entretien des réseaux, la chasse aux fuites, la modernisation de la station d'épuration et la création d'une usine de production d'eau potable. « Ce qu'une régie publique permet, puisqu'elle n'a pas de dividendes à verser à des actionnaires. Les seuls à qui la régie a à rendre des comptes sont les usagers », souligne celui qui a fait de la gestion de l'eau « un enjeu de survie ».



« IL EST URGENT DE PRENDRE CONSCIENCE QUE L'EAU A UN COÛT. »

SYLVIE CASSOU-SCHOTTE, VICE-PRÉSIDENTE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

À Bordeaux, la métropole réfléchit à une tarification sociale et environnementale progressive et automatique en fonction du quotient familial.

comportements de consommation de l'eau est à effectuer en parallèle », reconnaît Sylvie Cassou-Schotte, qui souhaite par ailleurs développer l'automatisation des aides sociales et mettre un terme au chèque eau pour lequel les familles devaient faire une demande auprès du CCAS. « Placer les personnes en situation de demande engendre le non-recours au droit. En automatisant l'aide dès lors que la facture excède 3 % d'un plafond de ressources fixé en fonction du quotient familial, nous élargirons le nombre de bénéficiaires. Nous nous appuyons sur les données de la caisse d'allocations familiales et sur les impôts afin de toucher les personnes âgées, les célibataires précaires, etc. » Par ce système qui cible directement les foyers les plus modestes, l'élue considère que l'on règle la problématique des compteurs collectifs, qui ne permettent pas de moduler le tarif par appartement ni d'identifier les gros consommateurs et les familles précaires. Implacable lorsque l'on sait qu'à Paris on compte seulement 96 000 abonnés pour 2,2 millions d'habitants... **Marie-Stéphane Guy**

Bordeaux Métropole automatise les aides

Sur ce point, Sylvie Cassou-Schotte, vice-présidente de Bordeaux Métropole, déléguée à l'eau et à l'assainissement, ne le contredit pas. Concernant celui de la gratuité des premiers mètres cubes, l'élue écologiste revendique de ne pas y être favorable. « En période de sécheresse, il est urgent de prendre conscience que l'eau a un coût, qu'elle est rare et précieuse. La gratuité envoie un mauvais signal au moment où nous devons faire preuve de sobriété. De plus, elle ne répond pas forcément à la problématique de l'accès à ce bien commun pour tous. » Pour la toute nouvelle régie bordelaise, créée en janvier 2023, la tarification sociale s'appliquera en janvier 2024 après un temps de concertation avec l'ensemble des acteurs.

Mais déjà se dessine une tarification sociale et environnementale progressive visant à la fois à combattre la précarité, à garantir l'accès à l'eau et à préserver la ressource en encourageant la sobriété. « La tarification progressive dès les premiers mètres cubes invite chaque usager à garder un œil sur sa facture et à rester économe. Un énorme travail sur les



FRANÇOIS PASSERINI



■ L'été 2022, la sécheresse a durement frappé la Loire. Son débit est tombé en-dessous de la cote d'alerte et a menacé l'approvisionnement des habitants en eau potable.

ALERTE

L'EAU POTABLE MENACÉE

L'été dernier, les habitants de la Loire-Atlantique ont bien failli ne plus avoir d'eau potable. Retour sur une catastrophe, évitée, qui pourrait se reproduire aux prochaines canicules.

Des images chocs des rives asséchées du plus long fleuve de France, une canicule donnant des sueurs froides, des zones humides craquelées, un arrêté de restriction des usages de l'eau pris début mai, des interdictions de baignade, jusqu'à une situation de crise de l'eau potable, déclarée le 17 août. Un scénario catastrophe jugé impensable, qui fut pourtant l'abrupte réalité de l'été 2022 en Loire-Atlantique. La Loire, fleuve royal par excellence, fournit 70 % de l'eau potable du département. Une vulnérabilité de la ressource particulièrement alarmante sur fond de bouleversements climatiques criants. Depuis cent-soixante ans (1863), le débit moyen estival de la Loire est mesuré à 249 m³/seconde avec

une cote d'alerte fixée à 127 m³/seconde. En cet été de tous les dangers, le débit est tombé en dessous de 90 m³/seconde... « Or, un étiage très bas, combiné à de fortes marées, provoque la remontée du bouchon vaseux au niveau des captages, pouvant rendre difficile, voire impossible, la potabilisation de l'eau. On a frôlé le drame », résume Chloé Girardot-Moitié, vice-présidente du département en charge des ressources, des espaces naturels, de la biodiversité et de l'action foncière. « Si nous avions été privés des captages dans la Loire, poursuit l'élue (EELV), il nous aurait été très compliqué de nous rabattre sur ceux de l'Erdre, dont l'explosion en cyanobactéries due aux fortes températures avait remis en question la potabilisation de l'eau. L'ARS (agence régionale de santé) avait même interdit les activités nautiques sur cette rivière touristique. » L'été à peine bouclé, le département, conscient que l'exceptionnel pourrait devenir redondant jusqu'à la normalité, s'est immédiatement attelé à un plan de sécurisation de l'eau potable. D'autant que, à juste titre, l'eau est au premier plan des inquiétudes des habitants de Loire-Atlantique. Et le rapport du Giec Pays de la Loire leur donne raison : d'ici à la fin du siècle, la Loire pourrait perdre jusqu'à 50 % de son débit, annoncent les experts de l'évolution du climat.

Le schéma de sécurisation de l'eau, porté par le département aux côtés de l'État et des syndicats producteurs et distributeurs d'eau potable, s'articule autour de l'estimation de la ressource et des besoins actuels et prospectifs (domestiques, sanitaires, agricoles, industriels, touristiques, etc.) pour une planification ; de l'identification des risques et scénarios de crise en termes de production et de distribution ; de solidarité et de coopération entre les territoires, et de propositions d'aménagement et de gestion. « Un schéma très structurant, qui réunit tous les acteurs et dont les conclusions, rendues à l'automne 2023, apporteront une partie de la réponse », affirme Chloé Girardot-Moitié, qui, en parallèle, mène divers travaux avec les communes du territoire pour ralentir le ruissellement de surface et améliorer la capacité des sols à retenir l'eau en vue de permettre aux nappes phréatiques de se recharger. « Nous travaillons aussi sur bassins-versants en aménageant les

“

« IL FAUT REDONNER DE LA VIE ET DE LA LIBERTÉ À L'EAU. »

CHLOÉ GIRARDOT-MOITIÉ, VICE-PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

cours d'eau, en recréant les méandres, en reconstituant le bocage, en multipliant les actions de renaturation. Il faut redonner de la vie et de la liberté à l'eau », défend celle qui pointe l'histoire d'un aménagement du territoire dramatique pour les zones humides. « Par le passé, poursuit-elle, on a construit

et bétonné là où ça nous arrangeait, pour des questions économiques. En imperméabilisant les sols, nous avons mis à mal notre réserve en eau. En France, depuis le XVIII^e siècle, 85 % des zones humides ont été détruites, dont 50 % entre 1960 et 1990. Parmi celles qui restent, 40 % sont abîmées, polluées. Notre assurance eau est menacée. Même si nous avons des leviers pour agir, il faut désormais accepter que l'eau n'est plus une ressource renouvelable. » ■ Marie Stévenot

Caravane de lutte contre les discriminations

Comment agir contre l'homophobie ?

Comment défendre ses droits ?

Le racisme est un délit

Venez vous informer du 1er juin au 13 juillet dans toute la Seine-Saint-Denis



Retrouvez toutes les informations et les étapes sur ssd.fr



BSERVATOIRE
des **discriminations**
et de l'**égalité**

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

MUTUALISATION

POUR UN PLAN D'URGENCE NATIONAL DE L'EAU

À la tête du syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly, les élus Jean-Claude Foye et Jean-Luc Servières appellent l'État à la rescousse pour aider les collectivités à entretenir, améliorer et sécuriser les réseaux d'eau potable.

C'est une organisation singulière, héritée d'une histoire territoriale unique. Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (Smaep-TC), créé dans les années 1930 par les communes, à l'époque rurales, de Tremblay-en-France et de Claye-Souilly, il s'est étoffé au début des années 1970 avec la construction de l'aéroport de Roissy et les chamboulements urbanistiques en découlant. Six communes ont alors rejoint Tremblay et Claye-Souilly au sein de l'établissement public chargé de la distribution d'eau potable : Villepinte (93), Mitry, Compans, Annet-sur-Marne (77), Fresnes-sur-Marne (77), Jablines (77). Puis, en 2020, quatre nouvelles communes du Val-d'Oise - Arnouville, Garges-lès-Gonesse, Bonneuil et Gonesse - sont venues grossir ce petit syndicat de seulement 12 villes, mais le deuxième plus important d'Île-de-France en

Intégrée au syndicat mixte, la régie autonome des eaux de Tremblay-en-France stocke la ressource en château d'eau puis la distribue aux habitants des quartiers historiques.

matière de volume d'eau transporté dans ses tuyaux (14,5 millions de mètres cubes).

Et ce n'est pas la seule étonnante spécificité de ce syndicat intercommunal. Il compte, en son sein, une régie territoriale de distribution, un service public de proximité : la régie des eaux de Tremblay. Cette dernière alimente en direct les quartiers historiques de la commune (4 600 abonnés, soit environ 600 000 mètres cubes fournis par an). Si elle a intégré le syndicat, cette régie n'en reste pas moins autonome dans son mode de gestion, mais également dans sa production, assurée par un forage qui pompe l'eau dans la couche géologique du sparnacien. Une eau qu'elle stocke en château d'eau, distribue et facture à ses abonnés. Pour une autre partie, la régie achète de l'eau en gros au syndicat. Une eau cette fois-ci pompée dans la Marne et traitée dans l'usine d'Annet-sur-Marne. Mais, à la différence de la régie, le syndicat a délégué la production et la gestion de l'eau à Veolia pour les communes de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, et après mise en concurrence avec Suez pour les communes du Val-d'Oise !

Une organisation territoriale unique

« Une situation en effet totalement exceptionnelle, voire expérimentale », confirme Jean-Claude Foye, président du Smaep-TC et adjoint de François Asensi, maire de Tremblay. « Mais qui correspond à une réalité historique et territoriale. Il n'y a pas, en la matière, de schéma unique. Il ne faut pas être dogmatique mais regarder et garder ce qui fonctionne. L'harmonisation des organisations est parfois contre-productive. ■■■



GILBERT CHIFFREY

Les collectivités, notamment rurales, appellent l'État à la rescousse pour les aider à faire face au défi de la transition écologique et de la pénurie de la ressource.

territoires, notamment ruraux. Nous obtenons rarement plus de 40 % de subventions pour des travaux de canalisation, déplore Jean-Luc Servièrès. Pourtant, l'agence de l'eau devrait nous aider au maximum pour améliorer la qualité des eaux rejetées dans la nature, pour remettre en état les installations d'assainissement, les stations d'épuration, etc. Les difficultés s'accroissent pour financer les travaux pourtant indispensables, à la fois pour sécuriser la ressource et pour des questions d'environnement. »

Ouvrir le débat national

Une problématique qui freine le retour de nombre de collectivités à une gestion publique. C'est pourtant le sens de l'histoire. Sur ce territoire, Veolia, qui exploite l'usine de production et de traitement d'Annet-sur-Marne, demande que d'ici à 2040, fin de sa délégation de service public (DSP), les syndicats d'eau potable du secteur achetant l'eau à cette usine reprennent sa gestion. « Mais aura-t-on les compétences, que nous avons perdues, et les moyens financiers, que nous n'avons plus, de gérer cette usine ? Saurons-nous assurer un service public de l'eau équivalent aux services délivrés par les deux délégataires ? », s'interrogent les deux élus, qui ont lancé, avec leurs collègues des autres syndicats partenaires, un audit technico-financier pour étudier la faisabilité. « La volonté politique de reprise de l'eau en gestion publique est rattrapée par un principe de réalité : avec seulement l'argent des factures, nous n'irons pas loin pour entretenir,

investir, sécuriser et améliorer. Oui, l'eau n'est pas une marchandise. Oui, c'est une ressource vitale qui ne peut être soumise à la loi du marché. Oui, sa gestion publique est une évidence mais qui ne peut pas reposer uniquement sur les communes. Quant à la gratuité, elle n'est pas non plus une solution face au défi de la transition écologique », poursuit d'une même voix le binôme de cet atypique syndicat qui compte bien peser de tout son poids dans le débat national qui devra forcément s'ouvrir prochainement. ■ Étienne Chaffrey

■ ■ ■ La loi NOTRe se heurte à la réalité locale », poursuit celui qui, avec son vice-président Jean-Luc Servièrès, maire de Claye-Souilly, appelle surtout l'État à un plan d'urgence national de l'eau. « Aujourd'hui, disent-ils de concert, l'eau ne paye plus l'eau. Le système est arrivé à bout de souffle. Pire, il conduit à la catastrophe financière pour les collectivités organisatrices. En baissant légitimement le prix de l'eau, en réduisant les consommations pour des raisons évidentes et nécessaires d'urgence climatique, les recettes diminuent par effet mécanique. Or, sans recettes, comment les syndicats, les régies, les établissements publics peuvent-ils investir pour l'entretien et la rénovation des réseaux, pour l'amélioration de la qualité des eaux, pour des systèmes de protection de l'environnement et de sauvegarde de la ressource ? L'État est appelé d'urgence à la rescousse. »

Car, si, ponctuellement et par petites touches, l'État est présent à travers les agences de l'eau pour réparer quelques kilomètres de canalisations, notamment à l'occasion d'événements comme les jeux Olympiques, il n'intervient pas à la hauteur des attentes. « La politique de l'eau n'est plus en adéquation avec les besoins des

“
**« LA POLITIQUE
 DE L'EAU N'EST PLUS
 EN ADÉQUATION
 AVEC LES BESOINS
 DES TERRITOIRES,
 NOTAMMENT
 RURAUX. »**

JEAN-LUC SERVIÈRÈS,
 MAIRE DE CLAYE-SOUILLY

RÉSEAU

LA CHASSE AUX FUITES EST OUVERTE



Dans le Bassin rennais, comme dans nombre de territoires, les collectivités investissent pour renouveler les canalisations du réseau national et diminuer un taux de fuite toujours de 20 % sur l'ensemble du territoire français.

L'écoulement est aussi constant que désolant. En France, le réseau de distribution de l'eau potable, soit 996 000 kilomètres de canalisations, affiche un taux de fuite de l'ordre de 20 %. Chaque année, près de 1 milliard de mètres cubes s'évaporent dans la nature sans atteindre les robinets des usagers. Un volume équivalent à la consommation annuelle d'environ 18 millions d'habitants. Une déperdition qui incombe en grande partie à la vétusté des canalisations. Certes, le taux de 100 % est irréaliste, mais de nombreuses collectivités visent, voire atteignent un objectif de 80 à 90 %. Partout dans l'Hexagone, elles écoutent les gargouillis de la tuyauterie et colmatent les brèches.

■ Chaque année, près d'un milliard de mètres cubes s'évaporent dans la nature, soit la consommation annuelle de 18 millions d'habitants.

À l'écoute des tuyaux

La Collectivité eau du Bassin rennais, autorité organisatrice du service de l'eau potable de 75 communes présidée par Michel Demolder, maire communiste de Pont-Péan (Ille-et-et-

Vilaine), investit tous les ans entre 10 et 12 millions d'euros pour le remplacement de 50 kilomètres de canalisations. Affichant une politique volontariste en la matière, le syndicat mixte breton a équipé son réseau, de 4 700 kilomètres, de compteurs de télégestion qui « surveillent » un secteur d'une vingtaine de kilomètres et envoient des informations sur le débit. « C'est la nuit que nous pouvons remarquer si la consommation sur un secteur est anormale. Dans ce cas, une équipe d'exploitation est envoyée sur place pour une recherche acoustique de la fuite », explique Laurent Généau, directeur de la Collectivité eau du Bassin rennais, qui a ainsi repéré 441 fuites en 2021.

Une attention particulière pour une gestion patrimoniale plus performante, qui porte ses fruits : le rendement du réseau local est désormais de 91 %. « Même si, aujourd'hui, nous ne perdons plus que 2,5 millions de mètres cubes, c'est toujours de l'eau potable injectée pour rien dans les tuyaux, insiste le patron du syndicat

“

« ON NE PEUT PLUS SE PERMETTRE DE PERDRE DE L'EAU. »

LAURENT GÉNEAU, DIRECTEUR DE LA COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS

des eaux. En cette période de tension sur la ressource, tout mètre cube d'eau prélevé doit être économisé. D'autant qu'en Bretagne, où les eaux brutes sont assez polluées et leur qualité fortement dégradée, notamment par les activités agricoles, nous devons beaucoup investir dans des usines complexes pour rendre la ressource potable. On se doit donc d'éviter de la perdre. »

Si on constate une homogénéité territoriale quant au vieillissement du réseau national, on remarque des disparités en termes d'investissement, particulièrement entre milieux urbains et ruraux. Beaucoup de petites communes n'ont pas les moyens d'engager les travaux nécessaires. C'est souvent un mur d'investissements qui se dresse devant les élus pour renouveler, sécuriser, interconnecter les réseaux, recharger les nappes, etc. Nombreuses sont les communes qui appellent l'État à la rescousse et réclament un plan national de sauvegarde du patrimoine enterré. Au global, 6 milliards d'euros de travaux sont diligentés chaque année. Les experts estiment qu'il faudrait augmenter de 1 milliard d'euros les investissements annuels. Seules et sans augmentation des tarifs, les collectivités n'y parviendront pas. ■ Étienne Chaffrey



■ En France, 6 milliards d'euros de travaux sont diligentés pour traquer les fuites sur le réseau. Pour plus d'efficacité, il faudrait augmenter cette enveloppe de 1 milliard.



■ L'eau minérale et municipale La Bisontine coule du robinet des habitants du Grand Besançon et s'est invitée en carafe en carafe sur les tables des restaurants de la métropole.

EAU MUNICIPALE

LA BISONTINE COULE DU ROBINET

Au-delà du coup marketing, la Bisontine, la marque de l'eau potable produite et distribuée par la régie publique de Grand Besançon Métropole, est un plaidoyer pour l'eau du robinet : économique et vertueuse.

La Bisontine, singulière petite marque d'eau de source coulant du robinet des habitants des 68 communes du Grand Besançon métropole, est celle qui, en 2021, fit reculer le géant McDonald's. Sous prétexte de filtrer l'eau du Grand Besançon (avec le même système que les services de la métropole), l'enseigne de restauration rapide la revendait, sous la marque Eau ■■■

■■■ by McDo, 1 600 fois plus cher que le prix facturé par la régie publique. « *Un scandale immoral sur le dos de ce bien commun et universel qu'est l'eau* », avait dénoncé Christophe Lime, vice-président communiste de Grand Besançon Métropole, en brandissant l'analyse physico-chimique démontrant que les deux eaux étaient identiques. L'élu, président de la régie eau et assainissement du Grand Besançon, avait ensuite équipé le fast-food et une soixantaine de restaurants de l'agglomération de 3 000 carafes en verre siglées la Bisontine, nom de l'eau potable produite

“

**« LA MARQUE
RASSURE
LES USAGERS SUR
LA QUALITÉ DE L'EAU
DU ROBINET. »**

CHRISTOPHE LIME, VICE-PRÉSIDENT
DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ

par la régie métropolitaine. Une eau de source naturelle, 100 % locale, traitée par décantation, filtrée et désinfectée à l'ozone, multicertifiée et contrôlée, 100 fois plus économique qu'une eau minérale en bouteille, n'utilisant aucun plastique, donc totalement respectueuse de l'environnement. En devenant la première collectivité de France à déposer une marque pour son eau municipale, la mé-

tropole de Besançon a valorisé la qualité de l'eau sortant du robinet et favorisé son usage. « *Sachant qu'en substituant l'eau en bouteille en plastique à l'eau du robinet, une famille de quatre personnes réalise une économie d'environ 400 euros par an, soit, grosso modo, le montant annuel de sa facture d'eau* », note Christophe Lime, également président du réseau national France Eau publique. Et de poursuivre : « *Pour rassurer les usagers quant à la qualité de ce produit alimentaire, nous avons créé la marque et communiqué sur nos opérations de contrôle. En parallèle, nous avons sensibilisé au cycle urbain de l'eau, à son coût, à sa fragilité.* »

L'eau pétillante la moins chère du marché

L'eau municipale, habillée aux couleurs de La Bisontine, s'est donc invitée sur toutes les tables de la restauration collective, jusque dans les biberons préparés dans les crèches. Puis, La Bisontine a affiché sa version gazéifiée, réalisée par un limonadier artisanal et local. 70 000 bouteilles en verre de La Bisontine pétillante s'écoulent chaque année. Le taux de retour des bouteilles consignées frôle 95 %. Commercialisée à hauteur de 0,99 euro le litre, elle est la moins chère du marché. « *Toute notre politique vise à donner accès à l'eau à tous* », souligne l'élu. « *Notre politique de tarification va aussi dans ce sens puisque nous offrons les trois premiers mètres cubes à tous nos abonnés, soit 3 000 litres, l'équivalent de la consommation annuelle d'eau potable d'une famille de quatre personnes. Dans la métropole de Besançon, boire de l'eau est reconnu comme un besoin vital ne pouvant faire l'objet d'une commercialisation.* » ■ Marie-Stéphane Guy



GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ